

ARBITRAGE A L'INITIATIVE DE L'ENTREPRISE

L'entreprise soussignée :

Raison sociale de l'entreprise adhérente _____

Représentée par (Nom / prénom) _____ Qualité _____

N° d'adhésion : _____

ARBITRAGE A L'INITIATIVE DU PARTICIPANT

Le soussigné(e),

Nom et prénom du participant : _____

N° de téléphone : _____ Adresse mail : _____

N° d'affilié : _____

demande l'arbitrage entre supports selon les modalités ci-dessous :

IMPORTANT

Les **cotisations** à venir ne prendront pas en compte automatiquement la répartition de cet arbitrage.

Si vous souhaitez une nouvelle répartition pour les cotisations futures, cochez cette case puis indiquez dans la colonne « C » la nouvelle répartition. La demande doit être reçue avant le 10 du mois pour être prise en compte le mois en cours.

Le montant minimum de chaque opération est de 1 500 euros, AVEC UN MINIMUM DE 150 € restant investis sur chaque support à la date du transfert. Ces seuils peuvent être redéfinis chaque année.	A Supports à désinvestir	B Supports à investir	C Nouvelle répartition pour les cotisations futures
SUPPORT € SMAvie BTP (capital garanti)	_____ %	_____ %	_____ %
ACF HSBC ACTIONS FRANCE	_____ %	_____ %	_____ %
BAA BATI ACTIONS ARBITRAGE	_____ %	_____ %	_____ %
BAI BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	_____ %	_____ %	_____ %
BAP BATI PRUDENT	_____ %	_____ %	_____ %
BCR BATI CREDIT PLUS	_____ %	_____ %	_____ %
BEA BATI ENTREPRENDRE ASIE	_____ %	_____ %	_____ %
BEE BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS	_____ %	_____ %	_____ %
BEN BATI ENTREPRENDRE EURO	_____ %	_____ %	_____ %
BEQ BATI EQUILIBRE	_____ %	_____ %	_____ %
BEU BATI ENTREPRENDRE USA	_____ %	_____ %	_____ %
BEX BATI EXPANSION	_____ %	_____ %	_____ %
BMA BATI MATIERES PREMIERES	_____ %	_____ %	_____ %
COI AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES	_____ %	_____ %	_____ %
COM CARMIGNAC COMMODITIES	_____ %	_____ %	_____ %
CPC CPR CONVEXITE	_____ %	_____ %	_____ %
CPR CPR MONETAIRE SR	_____ %	_____ %	_____ %
FON FONCIER INVESTISSEMENT	_____ %	_____ %	_____ %
MFE METROPOLE FRONTIERE EUROPE	_____ %	_____ %	_____ %
NVM HSBC MICROCAPS EURO	_____ %	_____ %	_____ %
OBR OBJECTIF SMALL CAPS EURO (R)	_____ %	_____ %	_____ %
ULY ULYSSE	_____ %	_____ %	_____ %
VIN VALEUR INTRINSEQUE	_____ %	_____ %	_____ %
	Total 100 %		Total 100 %

CONDITIONS D'ARBITRAGE ENTRE SUPPORTS

Tous les supports financiers sont des SICAV ou FCP, sauf le Support en euros SMAvie BTP.

- Les frais de transferts sont fixés chaque année et limités à 1%. Actuellement ils s'élèvent à 0,50 % avec un transfert gratuit par année, décomptée à partir de la date anniversaire de l'adhésion.
- Des transferts de supports SICAV ou FCP vers l'ensemble des supports peuvent être effectués lors de chaque échéance hebdomadaire. **En revanche, le support en euros, bénéficiant d'une garantie en capital, ne peut faire l'objet de transfert vers l'ensemble des supports qu'une fois tous les quatre ans**, et ce pendant une période de 3 mois débutant à la date anniversaire de l'effet du contrat. Les montants transférés sont valorisés conformément aux règles de valorisation et de conversion définies aux conditions générales.

Je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques des supports en unités de compte, dont le capital varie à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financier (documents d'informations clés pour l'investisseur visés par l'AMF sur www.smabtp.fr ou sur demande auprès de mon conseiller).

Informatique et libertés. Le soussigné peut demander communication et rectification de toute information le concernant qui figurerait sur tout fichier à l'usage de la société et de ses partenaires (organismes professionnels, mandataires, partenaires commerciaux, ...). Ces informations sont utilisées dans le cadre de la gestion du contrat. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé à l'adresse suivante : SMAvie BTP – 114, avenue Emile Zola, 75739 PARIS cedex 15 (Loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004).

Acceptez-vous de recevoir des informations commerciales par voie électronique, des sociétés du groupe SMABTP et de la SGAM BTP ?

OUI NON

Fait à _____

Le _____

Cachet et signature de l'Entreprise

Signature du participant

EXEMPLE

Sur votre contrat **BATIRETRAITE ENTREPRISE** Multisupport, vous désirez désinvestir la totalité (100 %) du support CARMIGNAC COMMODITIES, 50 % du support OBJECTIF SMALL CAPS EURO, et réinvestir sur SUPPORT € SMAvie BTP à hauteur de 50 % du total des montants transférés, de 25 % sur BATI ENTREPRENDRE ASIE et de 25 % sur VALEUR INTRINSEQUE. Vous avez un programme de versement en cours, et souhaitez modifier la répartition entre les supports (exemple : 50% ACF et 50% CPC).

NOM DES SUPPORTS	A	B	C
	Supports à désinvestir	Supports à investir	Nouvelle répartition pour les cotisations futures
SUPPORT € SMAvie BTP (capital garanti)		50 %	
ACF HSBC ACTIONS France			50 %
BAA BATI ACTIONS ARBITRAGE			
BAI BATI ACTIONS INVESTISSEMENT			
BAP BATI PRUDENT			
BCR BATI CREDIT PLUS			
BEA BATI ENTREPRENDRE ASIE		25 %	
BEE BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS			
BEN BATI ENTREPRENDRE EURO			
BEQ BATI EQUILIBRE			
BEU BATI ENTREPRENDRE USA			
BEX BATI EXPANSION			
BMA BATI MATIERES PREMIERES			
COI AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES			
COM CARMIGNAC COMMODITIES	100 %		
CPC CPR CONVEXITE			50 %
CPR CPR MONETAIRE SR			
FON FONCIER INVESTISSEMENT			
MFE METROPOLE FRONTIERE EUROPE			
NVM HSBC MICROCAPS EURO			
OBR OBJECTIF SMALL CAPS EURO (R)	50 %		
ULY ULYSSE			
VIN VALEUR INTRINSEQUE		25 %	
	Total 100 %		Total 100 %

@GV08461 - Janvier 2016

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du Bâtiment et des Travaux Publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
114 avenue Emile Zola - 75739 PARIS Cedex 15

www.smavie.fr

SMA